



Nicolas Huron
historien

L'église St-Vincent-et-St-Gilles

Villedomer

**l'église Saint-Vincent-et-Saint-Gilles
de Villedomer
(Indre-et-Loire)**

dossier ECCLESIA février 1991

REPRODUCTION INTERDITE

L'association pour le développement de la recherche historique et archéologique appliquée à l'animation culturelle en Région Centre (A.S.D.R.A., Université F. Rabelais)

Président : Monsieur Bernard Chevalier, professeur d'histoire médiévale,

Vice-présidente : Madame Cointet, professeur d'histoire contemporaine,

Secrétaire et trésorière : Madame Bourin, professeur d'histoire médiévale,

Responsable du projet ECCLESIA : Nicolas Huron.

Les membres de l'A.S.D.R.A. adressent leurs remerciements

à la **Municipalité de Perrusson,**

au personnel de la Mairie,

au **Conseil-Général d'Indre-et-Loire,**

au personnel des **Archives Départementales d'Indre-et-Loire,**

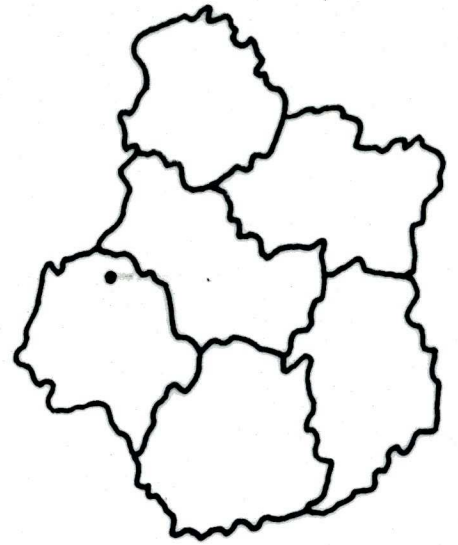
Sans l'aide desquels cette étude et la soirée-conférence ECCLESIA, du 23 février 1991 à la Salle Communale de Villedomer, n'aurait pu voir le jour.

Introduction.

Le projet ECCLESIA a pour but de réaliser, en collaboration avec la municipalité, une étude sur l'église de la commune, afin d'organiser une soirée-conférence sur l'histoire et l'architecture de l'église, où sont exposés les résultats de la recherche. Le projet ECCLESIA a aussi pour but d'offrir à des étudiants historiens de l'Université, l'opportunité de pouvoir s'exprimer devant un public autre qu'une salle de cours, afin de mieux se former aux métiers vers lesquels leur spécialisation va les mener. Il permet également aux étudiants de disposer d'un matériel documentaire important, tant en diapositives, qu'en documentation.

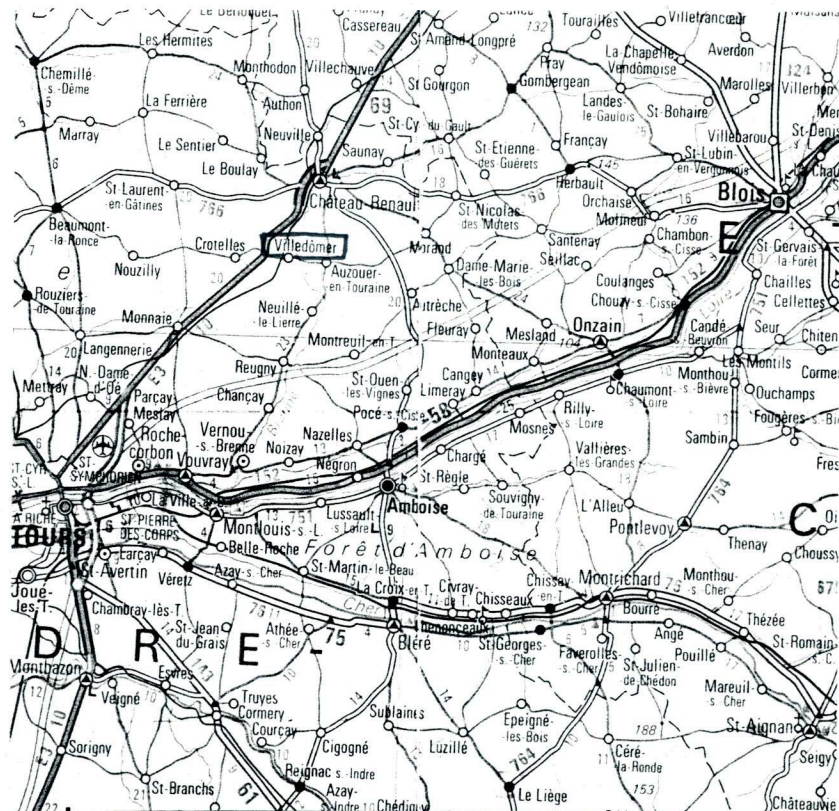
Ce dossier est celui de la conférence ECCLESIA du 23 février 1991, sur l'église Saint-Vincent-et-Saint-Gilles de Villedomer. A travers lui, nous espérons que vous découvrirez un peu mieux l'histoire du bourg de Villedomer.

Localisation



Département d'Indre-et-Loire
Arrondissement de Tours
canton de Château-Renault

Diocèse de Tours
Archidiaconé d'Outre-Loire
Doyenné de Château-Renault



Saint Vincent et saint Gilles

Saint Vincent

Diacre de Saragosse, il fut conduit, enchaîné, à Valence, où il mourut des suites de la torture. Son culte est très populaire en Espagne. Saint Vincent est le patron des vignerons.

Saint Vincent est généralement représenté avec ses ornements de diacre, portant le grill de son martyr ou la grappe de raisin manifestant qu'il est patron des vignerons.

On célèbre ce saint le 22 janvier.

Saint-Gilles

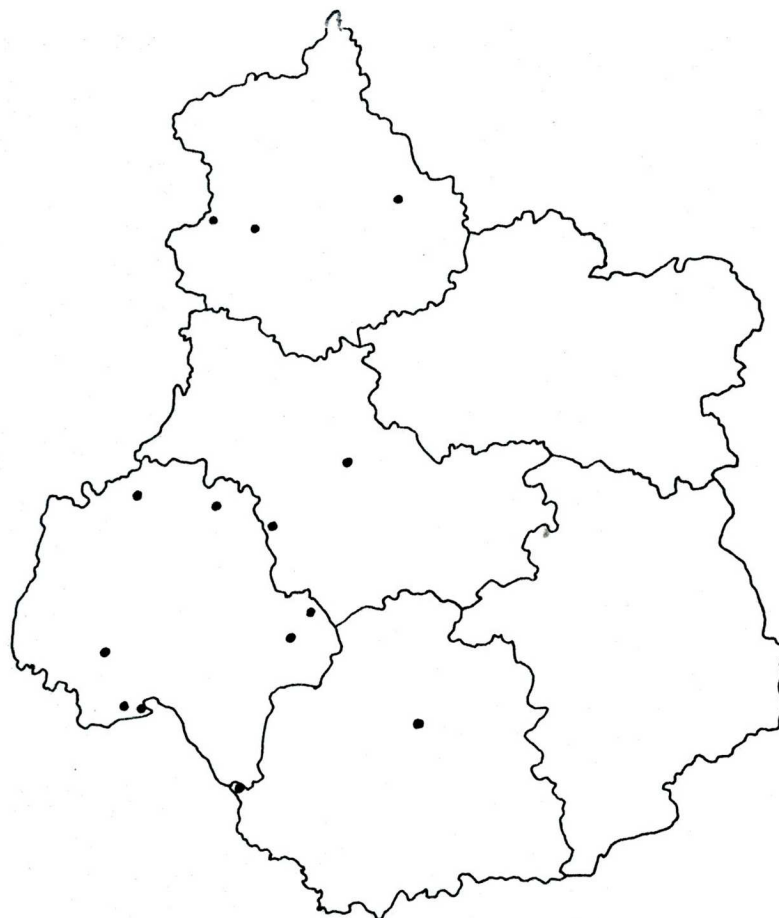
D'origine athénienne, il s'installa, probablement à la fin du VII^e siècle ou au début du VIII^e siècle dans le midi de la France. Il vécut d'abord en ermite, puis ayant reçu quelques disciples, il fonda une abbaye, autour de laquelle s'étendit la ville de Saint-Gilles (1). Au X^e siècle, son tombeau devint un lieu de pèlerinage célèbre. C'est à cette époque que les moines de l'abbaye composèrent sur leur saint patron une série de légendes dont la plus célèbre est celle de la "biche miraculeuse". Elle raconte que la retraite de l'ermite fut découverte par le roi, à la poursuite d'une biche compagne du saint et qui vint se réfugier à ses pieds. Le roi se lia d'amitié avec Gilles et lui donna des terres pour fonder un monastère. De nombreuses églises ont été dédiées à saint-Gilles. Une partie de ses reliques sont honorées à Saint-Sernin de Toulouse.

On célèbre saint Gilles le 1 septembre.

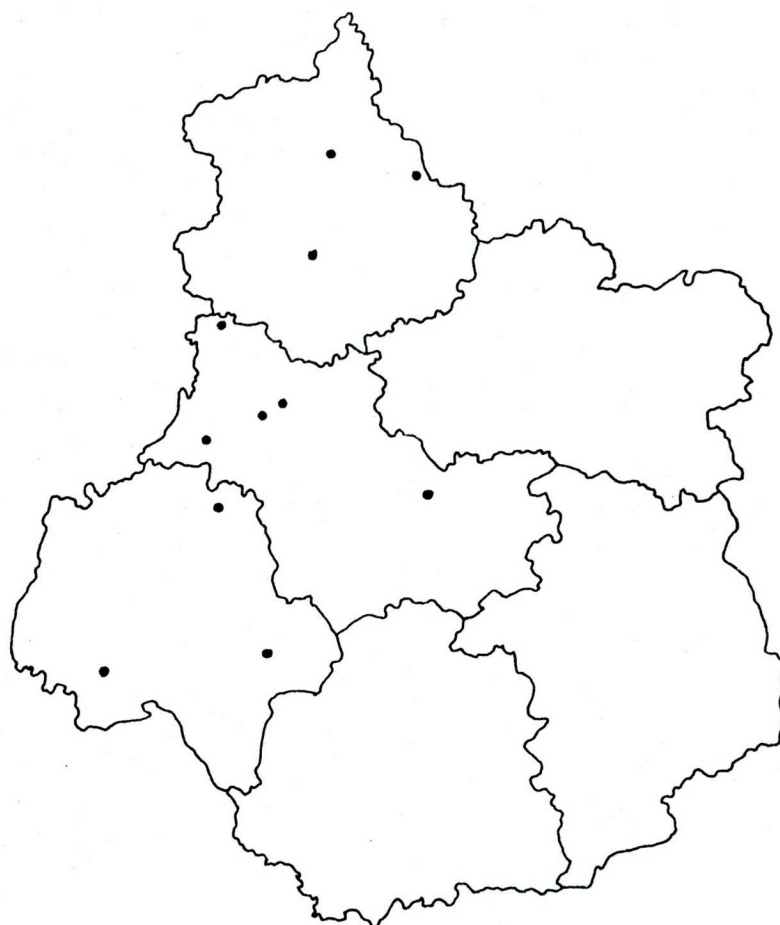
Le culte de saint Vincent et celui de saint Gilles

Le culte de ces deux saints est surtout représenté dans l'ouest de la France (surtout dans le nord ouest pour saint Gilles), et proche du littoral méditerranéen. L'implantation du culte de ces deux saints semble le résultat du commerce maritime normand (surtout en ce qui concerne saint Gilles) entre Océan atlantique et Méditerranée dans le courant des X^e et XI^e siècles.

1 : département du Gard, arrondissement de Nîmes.



Les églises Saint-Vincent



Les églises Saint-Gilles

Les premières églises de Villedomer et le chapitre de l'église cathédrale St-Maurice de Tours

La donation de 886

Charles le Gros, empereur, donna en 886, la villa de Villedomer au chapitre ⁽²⁾ de l'église Saint-Maurice de Tours ⁽³⁾. Cette acte est la première mention écrite de Villedomer ⁽⁴⁾. Elle ne fait pas mention de l'église de ce lieu.

L'acte de 886.

*"In nomine sanctae et individuae Trinitatis, Karolus, ejusdem Dei omnipotentis misericordia Imperator Augustus. Si sacris locis divinis cultibus mancipatis emolumentum Imperialis celsitudinis exhibemus, servorumque Dei in eisdem degentium necessitatibus opem terendo consulimus, profuturum nobis hoc aeternar remunerationis praemium facilius obtinendum, et ad praesentem vitam facilius transigendam fore nullatenus dubitamus. Itaque noverit omnium sanctae Dei Ecclesiae fidelium nostrorumque, tam presentium quam futurorum industria, quoniam Adalardus sanctae sedis Turonicae Archiepiscopus, et humilimus grex suae congregationis, videlicet beati Mauricii ac sociorum ejus, adiit serenitatem culminis nostri, offerens obtutus Imperialis nostrae dignitatis, praecepta, per quae eisdem fratribus quasdam villas in eisdem praeceptis nominatim praescriptas Carolus patruus noster quondam Imperator Augustus et filius ejus Ludovicus ad eorum subsidium confirmaverunt, ferentes, insuper prae manibus privilegia domini Benedicti videlicet Papae atque Episcoporum, quorum postestate sibi coelitus permissa eadem praecepta praenominati patrum nostri et Ludovici corroborata habentur, ut more aliarum Ecclesiarum, Decanus permissu Episcopi, ac seniores Clerici ejusdem congregationis beati Mauricii res omnes sibi munere regio vel a quibuslibet fidelibus concessas, cum universitate sibi pertinentium, quieto ordine integerrime possideant, ita ut nullius potestate Episcopus quicquam exinde de eorum dominio vel possessione praesumat auferre, nec per Praepositi sui ordinationem contraria praesumptione disponere attentet. Super quae Imperialem nostram dignitatem humili supplicatione deprecati sunt, ut Imperiali more praeceptum patrum nostri Caroli, atque praeceptum Ludovici filii sui super omnibus eorumdem fratrum rebus denuo corroborare dignemur. Quorum petitionem ratam perspicentes, pro amore Dei, ac reverentia praelibati domini Mauricii et sociorum, in nostra eleemosyna, praeceptum nostrae auctoritatis fieri jubemus, per quod decernimus ut, sicut in privilegiis et praeceptis praedecessorum Regum parentum nostrorum ordinatum est, ita ad hodierna die et in reliquum irrefragabiliter permaneat, cum omnibus villis eorum stipendiis deputatis : Turnum in Remensi pago super fluvium Maternam positum, cum omni sua integritate, sicut in largitione praecepti Ludovici Regis continetur ; et in pago Stampensi Blanziacum cum villa Soseto et Vitone, Veteres-Mansiones, et Grandevillare, et Ferrariae in Castrensi pago sitae, cum omnibus rebus. In pago nostro Oxomensi et Andegavensi Fossatum Dragberti, et Bria, et Precaria cum omni eorum integritate. In pago Turonico Spicaria, cum villa Merineris, quam Hansnericus habuit, Villario, Magnariasto, Cirico nomine Mortarii, cum omnibus rebus sibi pertinentibus ; villa quoque **Domerii** cum Altirpio, et omni eorum integritate ; in ipso pago Nogarentum et Vodanum, cum Monticellis et omni eorum integritate. Concedimus etiam saepe dictis Canonicis S. Mauricii, deprecante Odone Comite, in nostra eleemosyna ac sua, villam Paterni cum omnibus rebus sibi pertinentibus, et cum familia utriusque sexus, ut per succedentia tempora eorum usibus proficiat in crementa. Insuper etiam censemus ut canonici in suis mansionibus vel areis intra claustra positos licentiam habeant propriis alumnis vel confratribus dandi ac vendendi quibuscumque voluerint : claustra Canonicoe et Ecclesiae jam dicti Sancti Mauricii, cum omnibus rebus sibi pertinentibus, de more Imperatorum vel Regum parentum nostrorum sub nostra immunitatis tuitione, atque defensionis munimine habeantur, assensum praebendo, ut sicut tempore avi nostri domini Ludovici quondam Augusti, seu patrum nostri Caroli atque Ludovici res ejusdem Sancti Mauricii in Francia, Austria, Neustria, Burgundia, Aquitania, Provincia, Germania, et in caeteris Imperii Christo largiente nostri partibus consistentes, quae non solum a regibus, ut diximus, aut orthodoxis Principibus, verum etiam ab aliis fidelibus congrue vel per quoslibet contractus et munimina chartarum in jus ejusdem traditae sunt, et quietae sub jurisdictione et regimini Episcopi seniorumque fratrum ordinatione extiterunt, ita etiam nostris temporibus, cum supradicta villa Paterni, et cum omnibus rebus sibi pertinentibus, sub nostrae immunitatis defensione consistere, et ab omni publica functione ac judiciaria exactione immunes liberasque decernimus. Praecipientes ergo jubemus, ut nullus iudex publicus, aut quilibet superioris vel inferioris ordinis reipublicae procurator ad causas iudicario more audiendas, in Ecclesias, aut Villas, seu reliquas possessiones, quas moderno vel priscis temporibus in quibuslibet provinciis vel territoriis Imperii nostri juste et legaliter tenent, vel deinceps in jure Ecclesiae divina pietas augeri voluerit, ingredi praesumat, mercedem aut tributa, aut mansiones vel paratas aut teloneum ex ullis*

2 : collège de chanoines.

3 : la cathédrale n'était pas encore placée sous le vocable de Saint-Gatien, mais sous celui de Saint-Maurice.

4 : Recueil des Historiens des Gaules et de la France, t. 9, p. 354, n° XXII.

negotiis, sicut in praeceptis Regum continetur, aut fidejussores tollere, aut homines tam ingenuos quam servos super terram Ecclesiae commanentes distringere, nec ullas publicas functiones, aut redhibitiones, vel illicitas occasiones requirere, nostris futurisque temporibus quisquam tam temerarius existat, qui id faciendi illicitam sibi potestatem attribuere audeat. Quicquid ergo de praedictis rebus Beato Mauricio et sociis ejus devote collatis vel sibi pertinentibus, in jus ejusdem concessum fuit, et a praedecessoribus nostris collatum, nostrae largitatis munere liberum volumus esse eidem Sancto Mauricio, sibi et Canonicis famulantibus concessum, ut id remoto fisci dominatu ad sustentationem Canonicoꝝ seu pauperum sit supplementum. Si quis autem in tantam prorumpere ausus fuerit audaciam, ut hoc praeceptum nostrum violare praesumpserit, quemadmodum in Regum parentum nostrorum praeceptione continetur, non solum in offensam nostram lapsurum, verum etiam sexcentorum solidorum auri ad purum excocti probatae monetae se noverit poena multandum; ex qua duas partes Episcopus et Canonici tertiam vero jus fisci nostri recipiat. Si quid autem de praedictis rebus fratrum per cupiditatem Episcoporum aut ministrorum, seu per praesumptionem judicum, cupiditatemque maiorum hominum injuste abstractum fuerit, id per nostram auctoritatem prorsus restaurandum praecipimus. Et ut hoc auctorisabilem obtineat effectum, et a fidelibus sanctae Dei Ecclesiae et nostris verius credatur, manu propria subter firmavimus, et annuli nostri impressione signari jussimus.

Signum Caroli serenissimi Imperatoris Augusti.

Amalbertus Notarius ad vicem Liutuardi Archicancellarii recognovi.

Data IV Kal. Novemb. anno incarnationis Domini DCCCLXXXVI, Indictione IV, anno Imper. Caroli in Italia VI, in Francia V, in Gallia II, Actum Parisiis in Dei nomine feliciter.

On peut bien s'ûr supposer que la fondation de l'église de Villedomer a suivi cette donation de la villa au chapitre cathédrale. Mais nous ne pouvons donner aucune confirmation à cette supposition. Le chapitre était donc à la suite de cette donation, patron de la paroisse de Villedomer. C'est le doyen du chapitre qui nommait le curé de la paroisse.

La paroisse de Villedomer, subdivision d'une paroisse plus grande

La paroisse d'Auzouer dont l'église est placée sous le vocable de saint Martin est de fondation plus ancienne (seconde moitié du V^e siècle) que la paroisse de Villedomer. Etant donné les limites des trois paroisses de Crotelles, Villedomer et d'Auzouer, nous pouvons penser que les paroisses de Crotelles et de Villedomer soient des subdivisions de la paroisse d'Auzouer. Nous pouvons penser que la paroisse de Crotelles, placée sous le vocable de Notre-Dame (peut-être X^e ou XI^e siècle) soit, elle-même une subdivision de la paroisse de Villedomer.

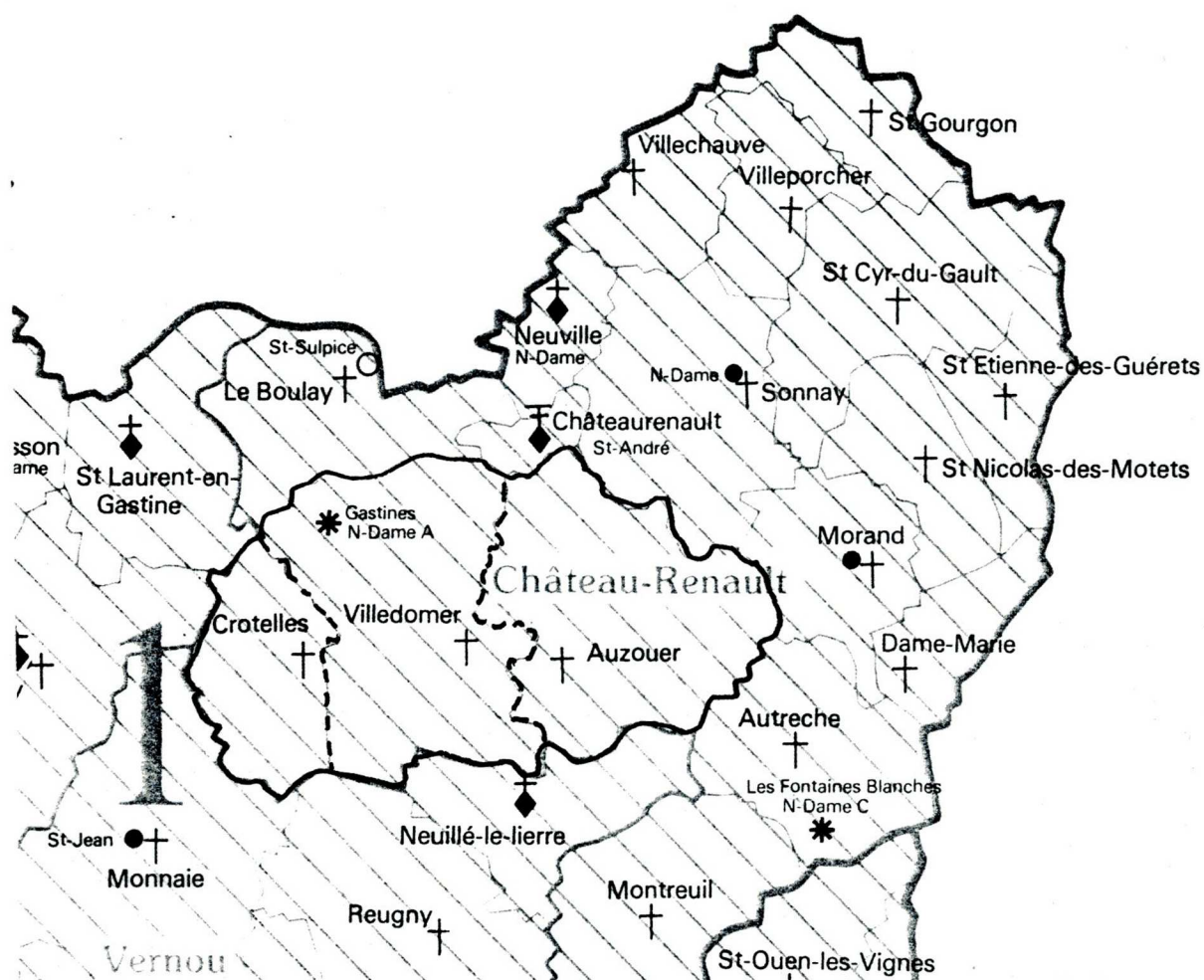
Cette localité de Villedomer formera d'ailleurs plus tard une châtellenie qui dépendait de Château-Renault, et cette châtellenie englobait une partie des paroisses de Crotelles et d'Auzouer-de-Touraine.

Les premières églises de Villedomer

Il est difficile d'estimer précisément la période de fondation de la première église de Villedomer. Il semble que ce premier édifice ne puisse pas avoir été construit avant la fin du IX^e siècle. Le double vocable de Saint-Vincent d'Espagne et de Saint-Gilles, semble confirmer cette hypothèse d'un culte d'origine méditerranéenne véhiculé par le commerce maritime normand. Il est probable qu'il y ait une église à Villedomer au X^e siècle. Cette petite église était sans doute en bois. La première reconstruction en pierre est à placer dans le courant du XI^e siècle.

L'église dans son enclos

L'église est placée au centre du bourg. Elle était entourée par le cimetière. Le cimetière et l'église formaient ce que l'on appelle l'enclos qui était un lieu de franchise. Cette place centrale de l'église est révélatrice, non d'une fondation seigneuriale postérieure au X^e siècle, mais bien une volonté du propriétaire de la villa de Villedomer : le chapitre cathédrale St-Maurice de Tours.



Les paroisses d'Auzouer, de Villedomer et de Crotelles :
hypothèse d'une paroisse plus grande successivement subdivisée.

(Cartographie du diocèse de Tours, Université de Tours)

L'église au XI^e-XII^e siècle

Les parties les plus anciennes de l'église

Nous remarquons que les murs latéraux de la nef sont construits en moellons assisés ⁽⁵⁾ formant un appareillage légèrement en arêtes de poisson, que l'on doit dater du XI^e siècle. Les églises qui ont ce type de maçonnerie avait en général un plan à chevet plat. Nous remarquons également les traces de petites fenêtres en plein-cintre, détruites lors de l'établissement des nouvelles fenêtres au XIX^e siècle. Ces petites fenêtres sont construites en pierres de taille de calcaire tendre, séparées par de gros joints.

La nef était couverte d'une chapente apparente, et le toit était couvert, comme aujourd'hui, de tuiles.

La reconstruction du chœur au XII^e siècle

Le chœur, dont l'entretien ou la reconstruction était à la charge du patron de la paroisse, c'est à dire le chapitre de la cathédrale, a été reconstruit dans le courant du XII^e siècle, probablement dans la première moitié de ce siècle. Ce nouveau chœur semi-circulaire est éclairé par trois fenêtres en plein-cintre. Il est possible que certains des claveaux qui composent les arcs de ces fenêtres aient été récupérés sur les petites fenêtres de l'ancien chœur détruits. Il s'agirait dans ce cas des claveaux les plus étroits. Les murs du chœur sont renforcés par quatre contreforts, dont deux sont actuellement pris dans les murs Est des chapelles latérales. Ces contreforts contrebalançaient la poussée de la voûte en cul-de-four qui couvrait le sanctuaire à l'intérieur. La voûte actuelle est une reconstruction par une voûte en cul-de-four brisé de la voûte romane. La voûte du XII^e siècle était sans doute couverte de fresques. Les églises au Moyen Age étaient beaucoup plus colorées qu'aujourd'hui.

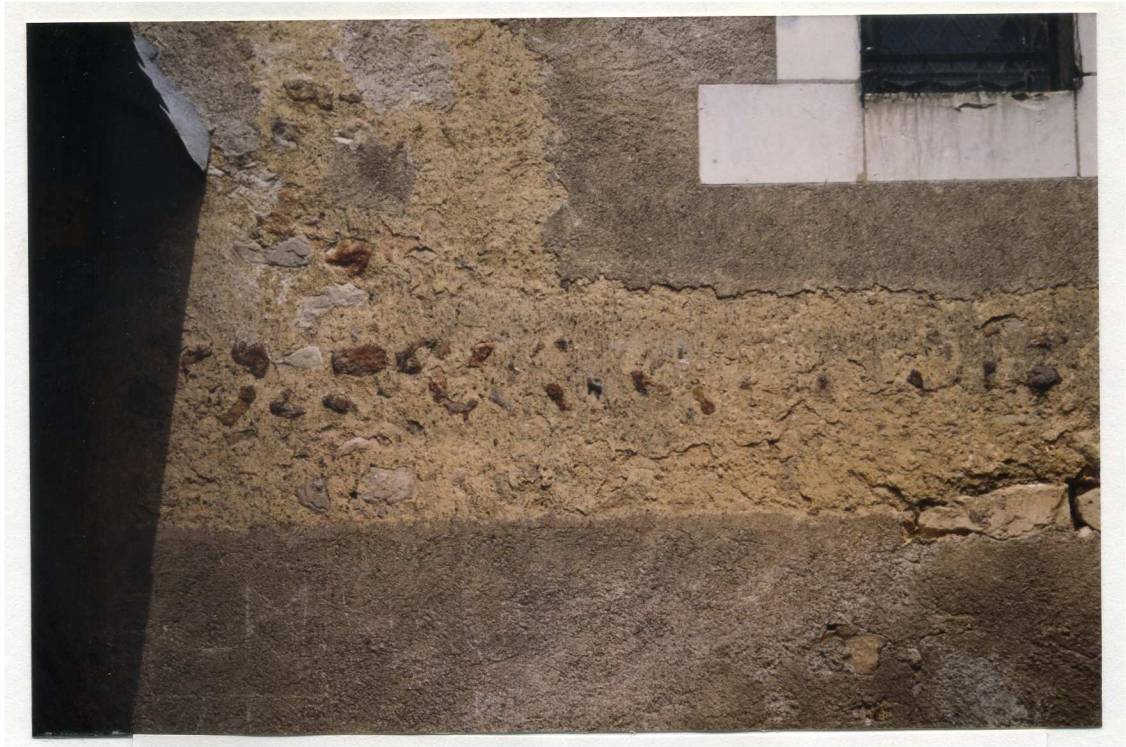
Reconstruction de la façade Ouest et confortation de la nef

La reconstruction du chœur a précédé comme dans beaucoup d'églises les travaux de restauration de la nef. L'entretien de cette dernière partie de l'église était à la charge des paroissiens.

La façade Ouest n'est pas composée du même appareillage en maçonnerie que les murs latéraux de la nef. Cet appareillage est plus irrégulier, il ne peut être antérieur au début du XII^e siècle. Cette maçonnerie est comparable à celle du chœur. Les contreforts d'angle (à un ressaut), de cette façade sont contemporains de cette reconstruction.

Cette restauration de la nef est difficile à dater, mais nous supposons qu'il faut la dater de la première moitié du XII^e siècle.

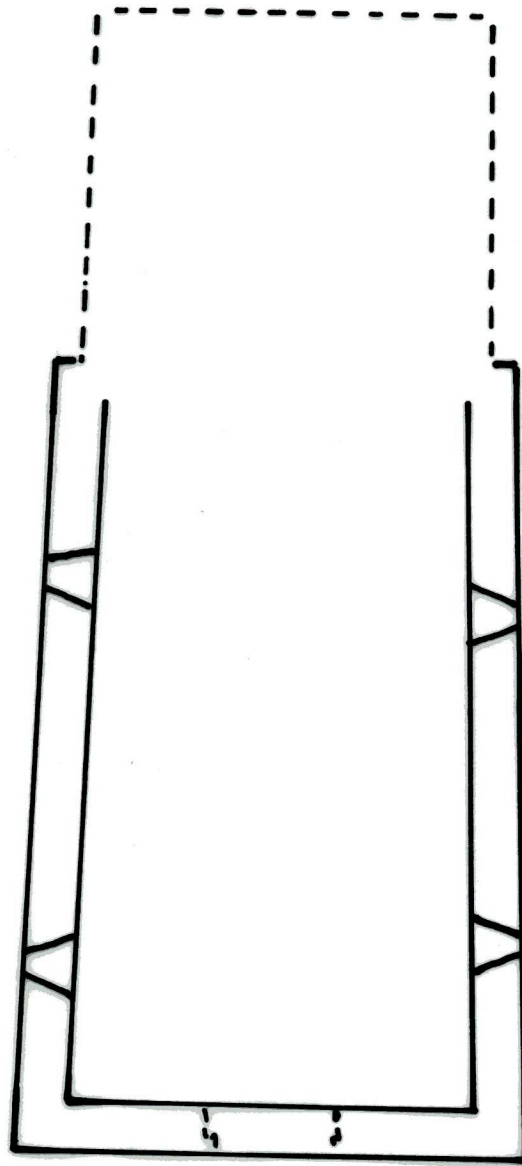
5 : c'est à dire maçonnés en rangs horizontaux.



Le petit appareillage en arêtes de poisson (XI^e siècle)



Les traces de petites
fenêtres du XI^e siècle



L'église au XI^e siècle

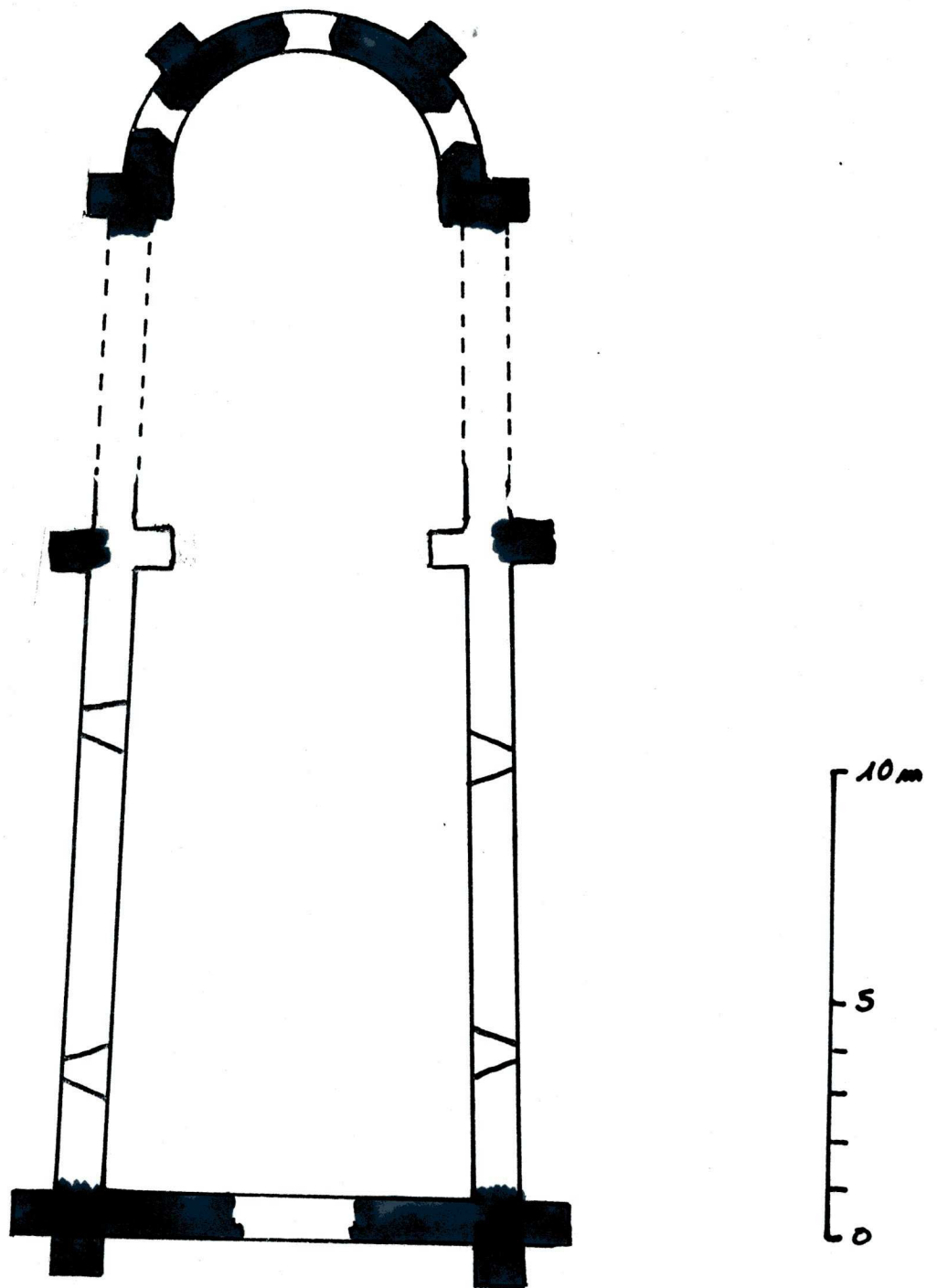
Tentative de restitution des proportions



Le choeur reconstruit
au XII^e siècle

La façade reconstruite
au XII^e siècle
la porte du XIX^e siècle





L'église au XII^e siècle

Tentative de reconstitution.

Le clocher

L'ancien chœur de l'église était probablement avant la construction de ce nouveau chœur roman, à l'emplacement de la croisée du transept. Au XII^e siècle, après la reconstruction du chœur, cette espace deviendra l'avant-chœur. Nous remarquons que cette partie de l'édifice possède des murs plus hauts que les murs de la nef et qu'une corniche en quart de rond la décore. Cette surélévation nous fait supposer que le clocher, était au XII^e siècle à cet emplacement. Cette partie devait être également à la charge du patron, puisqu'elle était à l'emplacement de l'ancien chœur antérieur au XII^e siècle. La poussée de la charpente de ce clocher était contrebutée par un contrefort à chaque angle. Le contrefort placé sur le mur Sud de l'église est encore visible, il est pris en partie dans le mur Ouest de la chapelle Sud. Les trois autres contreforts, dont deux font la séparation, entre cette partie et le chœur, sont, noyés dans la maçonnerie des murs des chapelles latérales.

Les modifications postérieures à la guerre de Cent Ans

Le mauvais état des églises après la guerre de Cent Ans

Plus que les dégradations des gens de guerre, c'est le manque d'entretien des églises, pendant cette période de crise, qui est à l'origine du délabrement des édifices religieux. L'église Saint-Vincent-et-Saint-Gilles de Villedomer, n'a pas dû échapper à cette règle. Avec la prospérité retrouvée vers la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e siècle, les grandes campagnes de travaux pouvaient recommencer.

La restauration de la charpente et voûte en lambris

Les premières restaurations concernent en général la charpente et la toiture de l'église. La charpente a été complètement reconstruite. Celle du chœur a sans doute été faite plus pentue que celle qui existait antérieurement à la guerre de Cent Ans ⁽⁶⁾. Le clocher en bois, composé d'un beffroi et d'une flèche, tous deux couverts d'ardoises, a été construit au-dessus de la nef, au bord de la croisée du transept. La charpente de la croisée du transept, ainsi que celle de la nef ont également été complètement reprises. Ces parties ont été couvertes d'une voûte en lambris. Seule celle de la nef subsiste en partie au-dessus de la voûte en brique faite à la fin du XIX^e siècle. Cette voûte en lambris est en anse de panier. Ces voûtes en lambris étaient destinées à la décoration, mais surtout à l'isolation de l'église. Ces travaux sont sans doute contemporains de la construction de la chapelle de la Vierge.

La fondation de la chapelle de la Vierge

Cette chapelle Nord est de style gothique flamboyant, comme le montre le remplage ⁽⁷⁾ de la grande baie qui l'éclaire. Les murs de cette chapelle sont renforcés par des contreforts d'angle. Pour construire cette chapelle, le mur de l'avant-choeur a été démoli, mais la partie haute a été conservée. Cette chapelle n'était pas voûtée. Elle devait être comme la chapelle Nord, couverte d'un lambris.

6 : Guerre de Cent Ans : 1347-1457.

7 : le meneau et les moulures polylobées.



La fenêtre gothique



La chapelle de la Vierge

La fondation de la chapelle Saint-Gilles

Cette chapelle Sud est de style renaissance, mais la structure du remplage de la grande baie qui l'éclaire est la même que celle de la fenêtre de la chapelle Nord. Cette chapelle a peut-être été construite en même temps que la chapelle de la Vierge. Nous constatons souvent que, dans cette période de transition entre deux styles architecturaux, certains maîtres-maçons travaillaient sur un même chantier selon le style gothique et d'autres selon le nouveau style de la Renaissance. Cette chapelle Sud était couverte d'une voûte en lambris. Cette voûte en lambris subsiste en partie au-dessus de la voûte en briques du XIX^e siècle. Les poinçons qui reposaient sur des entrants apparents ont été coupés, mais la partie haute a été conservée.

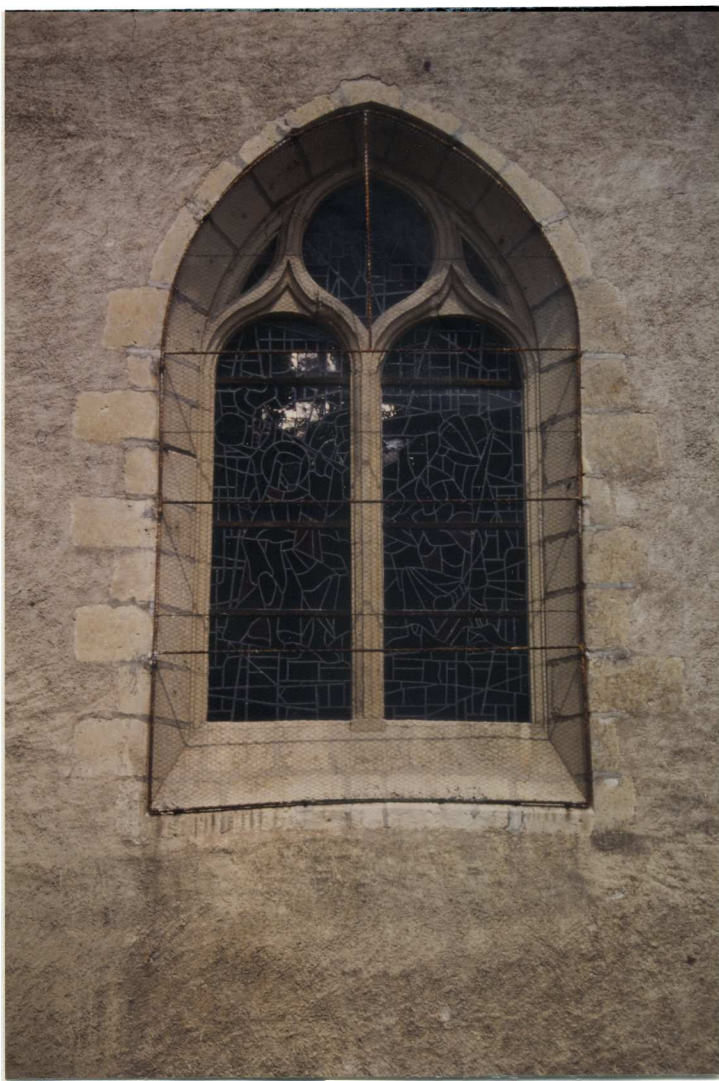
Pour accéder à cette chapelle, les fondateurs avaient fait aménager une porte dans le mur Ouest. Cette porte de style Renaissance est encadrée de pilastres.

Il faut dater la chapelle Sud comme la chapelle Nord du début du XVI^e siècle.

Le porche latéral

Sans doute peu après, ces grands travaux, une porte de style Renaissance, encadrée de pilastres et surmontée d'une grande coquille Saint-Jacques, a été ouverte dans le mur latéral Sud de la nef. Le devant de cette porte a été protégé par un porche en charpente.

Le contrefort placé au milieu du mur Nord de la nef pourrait dater de ces campagnes de travaux.



Fenêtre et porte Renaissance (début XVI^e s.)
de la chapelle de St-Gilles

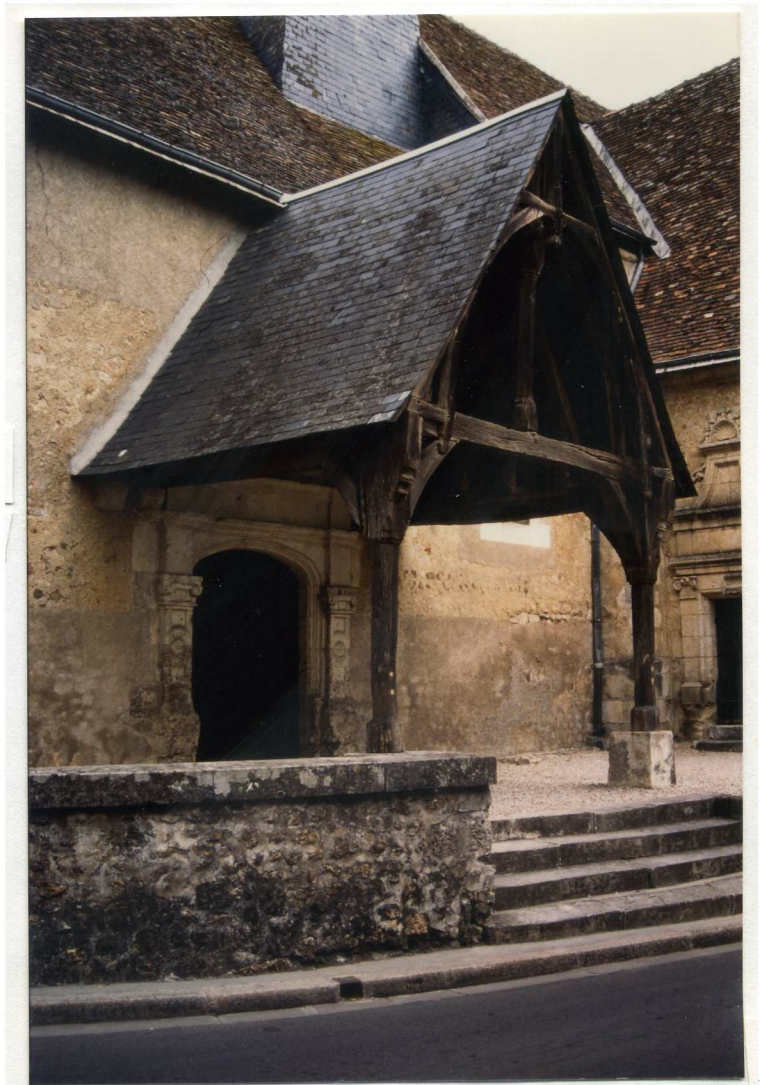


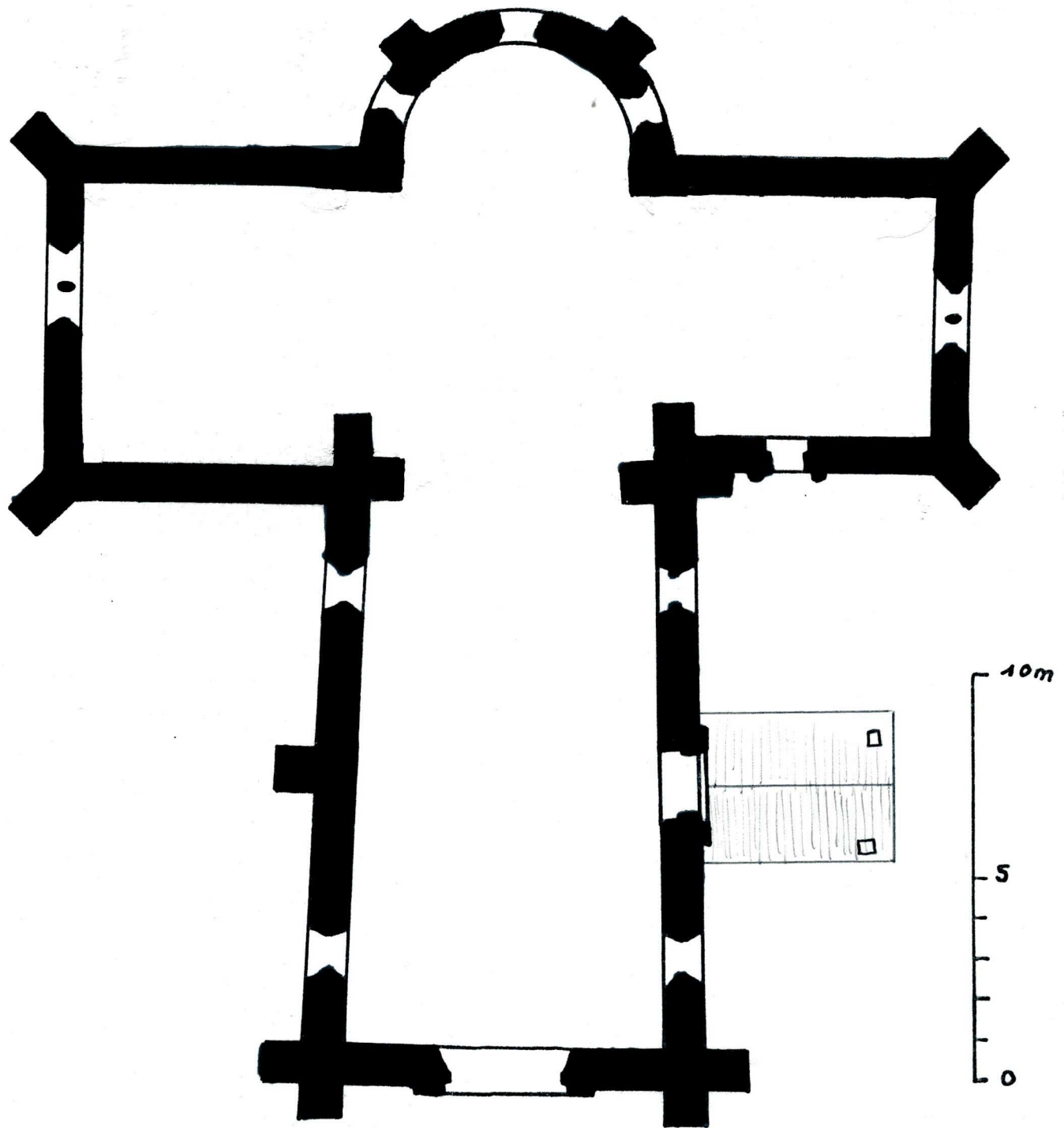
L'ancienne voûte en lambris de cette chapelle



Le portail latéral
Renaissance (XVI^e siècle)

Le porche en charpente
du XVI^e siècle





L'église au milieu du XVI^e siècle
Tentative de reconstitution

XVI°-XVIII° siècle

Vie et gestion de la paroisse

La fabrique

La fabrique est un conseil formé de paroissiens élus et chargés de gérer les biens et les revenus obtenus grâce aux quêtes, legs ou fondations pieuses des fidèles. Le prêtre était le premier des fabriciers (ou marguilliers), mais chacun des membres de ce conseil pouvait agir en temps que procureur des autres.

C'est cet organisme qui était chargé d'entretenir tout ce qui touchait au culte, et donc l'église, le bâtiment en lui-même. Les travaux de construction de la charpente, du clocher, de la voûte en lambris, ont été exécutés sous la direction de la fabrique.

Les biens de la cure et de la fabrique

La cure, mais aussi la fabrique possédaient des terres, des vignes, des prés, des rentes. Ce n'était pas le curé qui cultivait ces terres. La fabrique passait des baux avec des fermiers contre un loyer annuel.

Le curé et les fabriciers pouvaient vendre ou acheter des biens pour la cure.

Exemple : le 25 novembre 1736, les fabriciers et Pierre Mahon, curé de la paroisse, échangent avec Toussaint Quillet, charpentier, cinq chainées de jardin, situées près du presbytère, contre 30 sous de rente ⁽⁸⁾.

Cette gestion pouvait faire l'objet de procès.

Exemples :

* En 1570, Blaise de Ville-Girard, écuyer, seigneur de Saint-Marcel, fait saisir les terres de Jacques Leclerc, pour un arrérages de 1714 livres d'une rente perçue sur le domaine de la Folie. Le curé de Villedomer, Mathurin de Bures, s'opposa à cette saisie en 1517 pour conserver une rente perçue sur ce domaine et due à la cure.

* En 1698-99, un procès éclate entre les curés de Crotelles et de Villedomer, contre le curé de Reugny, au sujet des dîmes du Bois Métais, situé sur les trois paroisses. Ces bois, autrefois de haute futaie, avaient été défrichés, et l'impôt ecclésiastique en nature appelé la dîme, avait été usurpé par le curé de Reugny ⁽⁸⁾.

8 : Arch. Dép. 37 ; G 1045.

Les relations féodales

La fabrique ou les curés rendaient foi et hommage à certains seigneurs de la paroisse pour des terres que la cure ou la fabrique possédaient en fief. Le chapitre de la cathédrale de Tours était le principal seigneur de la paroisse. Nous trouvons, par exemple, aux Archives Départementales ⁽⁹⁾, une déclaration de 1695 faite par les fabriciens, des terres que la paroisse possédait en fief : la terre du Thillou, du fief de la commanderie d'Amboise, et les fiefs dépendant du chapitre de la cathédrale de Tours, c'est à dire, la terre de Couleurs, celle de l'Ile-Bourgeois, alias la Chanterie, la terre de la Brigaudière, alias la Besnetière.

Mais la cure possédait également des terres dans le fief de l'abbaye de Gâtines ⁽⁹⁾. Des déclarations de ces fiefs ont été faites le 17 janvier 1493, le 9 décembre 1710 par Pierre Hautbois, le 1 août 1732 par André Dutertre, et le 15 mars 1749 par Claude Brossillon, tous trois curés de Villedomer.

Exécution publique d'un voleur vers 1600

Un nommé Antoine Royer fut accusé de s'être introduit dans l'église une nuit, d'avoir voler un ciboire, et profané des hosties. Le bailli condamna cet homme à la pendaison et à être ensuite traîné sur la claie ⁽¹⁰⁾.

Réparation au presbytère en 1621

Le 10 juin 1621, les habitants reçoivent une sommation du curé de la paroisse qui réclamait en vain depuis plusieurs années que des réparations soient faites au presbytère et qu'un nouveau mobilier lui soit fourni. Les travaux qui ont été entrepris sont des travaux de charpente, de maçonnerie, de bouzillage, de couverture et de carrelage ⁽⁸⁾.

La plaque de cuivre de Michel Gallant

Une plaque de cuivre rappelle la fondation de messes faite par Michel Gallant, nous en rapportons ici l'inscription : "CY GIST MICHEL GALLANT, VIVANT ESCUIER, SEIGNEUR DE LA BINARDIERE, DE LA COSTE, ET DE BEAUREGARD, LEQUEL DECEDA EN SA MAISON DE LA COSTE, LE 22ème JOUR DE NOVEMBRE 1650, ET A FONDE CINQ GRANDES MESSES A DIACRE ET SOUB DIACRE, PAR CHACUN AN A DIRE A PERPETUITE EN CETTE EGLISE PAR SON TESTAMENT ESCRIT ET SIGNE DE SA MAIN LE PREMIER JOUR DE MARS DE L'ANNEE 1650, DONT L'EXTRACT EST CY APRES ESCRIT : ITEM JE VEUX ET ORDONNE QU'IL SOIT DONNE ET LAISSE APRES MON DECES SANS AUCUNEMENT Y CONTREVENIR A LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE VILLEDOMER, POUR FAIRE DIRE ET CELEBRER LE SERVICE CY APRES, QUATRE VINGT QUATORZE CHESNEES DE PRE OU ENVIRON QUE J'AY EN

9 : l'abbaye de Gâtines détenait elle même ces terres en fief du chapitre de l'église cathédrale de Tours.

10 : Carré de Busserole.

1695

scri. B.

Declaracion des fiefs qui sont d'auves
paroisse de Bellefosme que vendent par
Messieurs et mesme Jacques procureur fabrique
de char. off. N. 27.

Scavoir
combij cela amusement
en affirmet

Le sieur Le sieur de Bellefosme a present
donne que venant d'iceux Laballeux fuyez quel
consiste en dixmes, et memoire de nous

Scavoir
apres en

Le sieur Le sieur de Bellefosme de peu
de Laballeux

Scavoir

Le sieur Le sieur de Bellefosme a present
qui est la vallee qui est de grande et de
de peu de vallee

Le sieur Le sieur de Labregandine a present
de Labregandine consiste en trois ac pres

aux Labregandine

Le sieur de Labregandine est au en la dite
paroisse et a plusieurs de ces de
tant et dixmes



Scavoir
combij de fief

Le sieur de Labregandine de Labregandine de la
commune de Labregandine est au en la dite
paroisse de Labregandine

Déclaration des fiefs possédés par la fabrique (1695)

PARTYE ACQUIS, ESTANT SITUEZ AU LIEU APPELE LA BRANCHERYE, PRES LA JEUSNERYE EN LA DICTE PAROISSE DE VILLEDOMER ET SERONT CHARGE LES DICTSZ FABRICIERS DE FAIRE DIRE ET CELEBRER PAR CHACUN AN A PERPETUITE EN LA DICTE EGLISE DE CINQ GRANDES MESSES A DIACRE ET SOUBZ DIACRE, SCAVOIR UNE A TEL JOUR DE MON DECEDZ ET LES QUATRE AUSTRES LE LENDEMAIN DES QUATRE FESTES ANNUELLES AINSY QUELLES SI SONT DICTES IL Y A PLUSIEURS ANNEE EN ICELLE EGLISE ET AFFIN QU'IL SOIT PRIS GARDE QUE LES DICTES MESSES SOIENT DICTES ET QUE LA MEMOIRE NE S'EN PERDE, J'ORDONNE QU'IL SOIT MIS AU PILIER DE MON BANC UNE PLACQUE DE CUIVRE OU CEST ARTICLES SOIENT INSERES - REQUIESCAT IN PACE - AMEN"

Cette inscription a été restaurée et encadrée par M. Palustre, président de la Société Archéologique de Touraine, en 1888. Il n'en restait que deux fragments, M. Palustre compléta le texte

L'église, lieu de sépulture

Les curés de la paroisse étaient parfois enterrés dans le chœur de l'église. Par exemple, Simon Bruneau, prêtre, curé de Villedomer, demande dans son testament rédigé le 27 août 1595, à être enterré dans l'église⁽¹¹⁾. Les membres des familles des fondateurs des chapelles, se faisaient inhumér dans le sol de leur chapelle. Les autres paroissiens étaient, en général, enterrés dans le cimetière, cependant, certains bienfaiteurs ou notables de la paroisse étaient inhumés dans la nef de l'église. Le souvenir de cette pratique est conservé dans certains testaments, mais surtout dans les registres paroissiaux.

16 nov. 1759 *"fut inhumé dans l'église de cette paroisse Silvine Vigneau femme de Pierre Lagneau"*.

23 décembre 1759 *"fut inhumé dans l'église Guillaume Rigault, âgé de 78 ans"*.

15 avril 1760 *"fut inhumé dans l'église Simon Penilleau, veuf de Jeanne Marchand."*

1 janvier 1761 *"fut inhumée dans l'église Françoise Légié âgée de 22 ans, femme de Silvain Lagneau"*.

9 août 1765 *"fut inhumé dans l'église Simon Penillau Gareau, âgé de 62 ans"*.

8 avril 1767 *"fut inhumé dans l'église le corps de René Robin, âgé de 50 ans"*.

Une ordonnance royale du 10 mars 1776 limitera ce droit de sépulture dans l'église au curé de la paroisse et aux fondateurs des chapelles.

Dans les registre paroissiaux nous rencontrons également le 26 juin 1766 que *"fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Gastines suivant la pémision de nous curé de Villedomer, le corps de Jean Brunet, garde des bois de la ditte abbaye, âgé de 72 ans"*.

11 : Ce curé fonde, par cet acte, 15 grandes messes et 15 messes basses avec 3 vigiles dans l'église de Villedomer et six dans celle de Morand ; Arch. Dép. 37 ; G 1045.

La Révolution

La vente des biens nationaux

L'abbaye de Gâtines étant supprimée, ses biens furent vendus au titre des biens nationaux en 1791. Les biens du chapitre de Saint-Gatien de Tours furent également vendus :

- le 6 avril 1791 : la métairie de Villantrie.
- le 28 avril 1791 : 1 arpent 65 chainées de pré dépendant du grand chantre de St-Gatien et de la cure de Villedomer.
- 2 mai 1791 : rente foncière de 23 boisseaux de Blé froment et 1 septier de seigle et 21 sols en argent, dépendant du chapitre St-Gatien
- le 16 mai 1791 : la métairie de la marchessière.
- le 27 juin 1791 : 5 arpents de taillis et 25 arpent de pâture dépendant de l'archevêché de Tours.

Les biens de la cure de Villedomer subirent le même sort le 19 septembre 1791, jour où ont été vendus :

- 5 arpents de terre labourable près le Veau,
- 130 chainées de terre labourable en deux pièces,
- 75 chainées de terre lab. près la Louzerie,
- 75 arpents de pré appelé le Pré Girard,
- 75 arpents de pré appelé le pré Barbet,
- 53 chainées de pré prairie des Goutets,
- 48 chainées de pré en 3 pièces prairie de Villedomer,
- 46 chainées de pré en Deux pièces prairie de Villedomer,
- 75 chainées d'aulnaye près la Noüe,
- 113 chainées de vigne au clos des Hatz,
- 40 chainées de vigne appelées la Mère Dieu.

Le 9 Fév. 1792, ce fut au tour des biens de la cure de Villedomer :

- Une petite grange et ses issues, situées bourg de Villedomer.
- 1 quartier ou environ de pré,
- 1 quartier de terre labourable près la Noüe,
- 4 chainées de chènevière et un demi quartier d'aulnaie,
- 1 arpent et demi ou environ du Bois Taillis à la cave aux Moines.

Les biens de la fabrique de Villedomer furent vendus le 25 fructidor de l'an II. Il s'agissait de 584 chainées de pré, de 90 chainées de terre labourable, et 12 chainées et demi de taillis.

Sous la terreur, le culte était, selon les souvenirs recueillis dans les Mémoires de la Société Archéologique de Touraine ⁽¹²⁾, dans une chapelle secrète aménagée dans une cave.

12 : tome 20, p. 148.

XIX^e siècle

Les dernières grandes transformations

Au début du XIX^e siècle, la fabrique, supprimée sous la révolution a été reconstituée. Cette nouvelle fabrique s'est occupée, en collaboration avec la municipalité, nouveau propriétaire de l'église, des travaux de restauration de l'édifice pendant près d'un siècle.

Chronique

Le Dimanche 4 septembre 1810 a été exécuté l'inventaire des ornements, linges et autres effets appartenant à l'église de Villedomer.

11 novembre 1821 : baptême de la cloche fondue par le fondeur M. Bollée d'Orléans. On lisait sur cette cloche l'inscription suivante *"Je me nomme Marie Geneviève, bénite dans le mois d'octobre 1821, par M. l'abbé Bourreau, prêtre missionnaire, j'ai eu pour parrain M. Charles Pierre François Mesnard de Conichard, inspecteur des postes, propriétaire de la terre de la Boisnière, et pour marraine Mme Germaine Geneviève Le Greve, épouse de monsieur Ganne Marie et propriétaire dans la paroisse de Villedomer."*

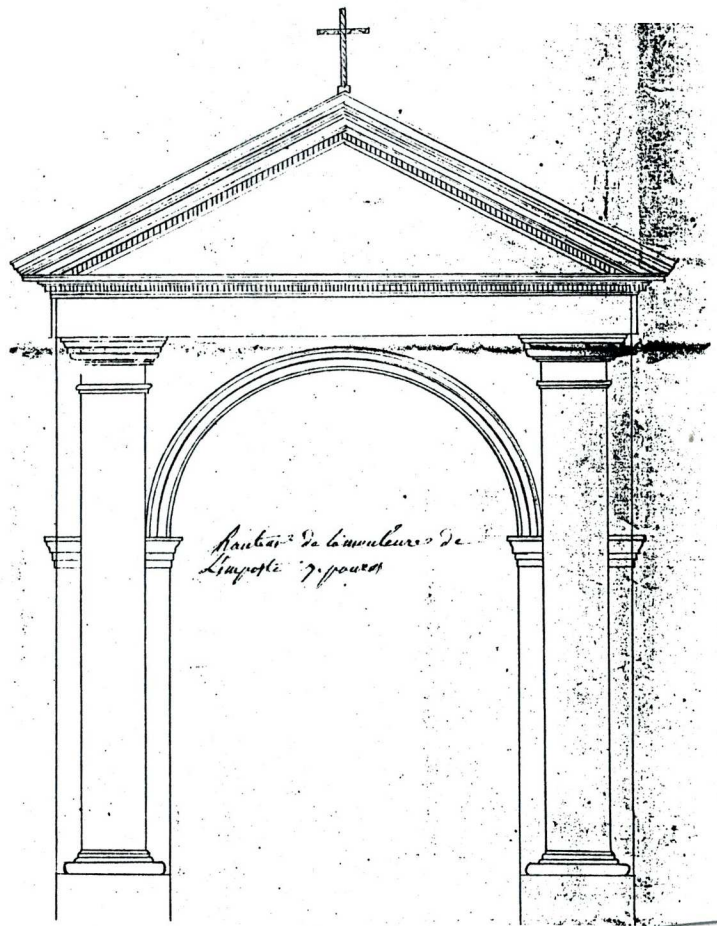
1828 : réparation de la toiture de la nef. La municipalité recevra pour cette restauration (montant de 1200 F), une aide de l'Etat de 600 F.

La porte principale

5 février 1832 : établissement des plans de la porte principale de l'église et d'une porte latérale droite. Seul la porte principale sera réalisée. Cette nouvelle porte principale a probablement remplacé un portail roman. Cette porte réceptionnée le 6 août 1832 a été réalisée par le sieur Samedy, maçon.

L'ancien cimetière

Le nouveau cimetière avait été créé entre 1810 et 1835. Le 18 juillet 1835, les terres de déblaiement de l'ancien cimetière sont adjudgées. Un devis pour la restauration des bases des murs découverts par le déblaiement est établi. Il s'agissait de placer à la base de la chapelle de la Vierge, une semelle en moellons formant une pente régulière afin d'éloigner l'eau des fondations des murs (longueur 22 m, hauteur 1,60 m). Le devis prévoyait également la pose d'un perron en pierre renforcé par un contre-mur. Il était prévu également de démolir le mur qui va de la chapelle de St-Gilles à l'angle Sud-Ouest de la nef, afin de procéder à sa reconstruction au même emplacement entre l'angle de la chapelle et l'escalier du porche en charpente. L'autre portion de mur devait être déplacée. Les poteaux du porte en charpente devait être restaurés et les pierres d'appui changées.

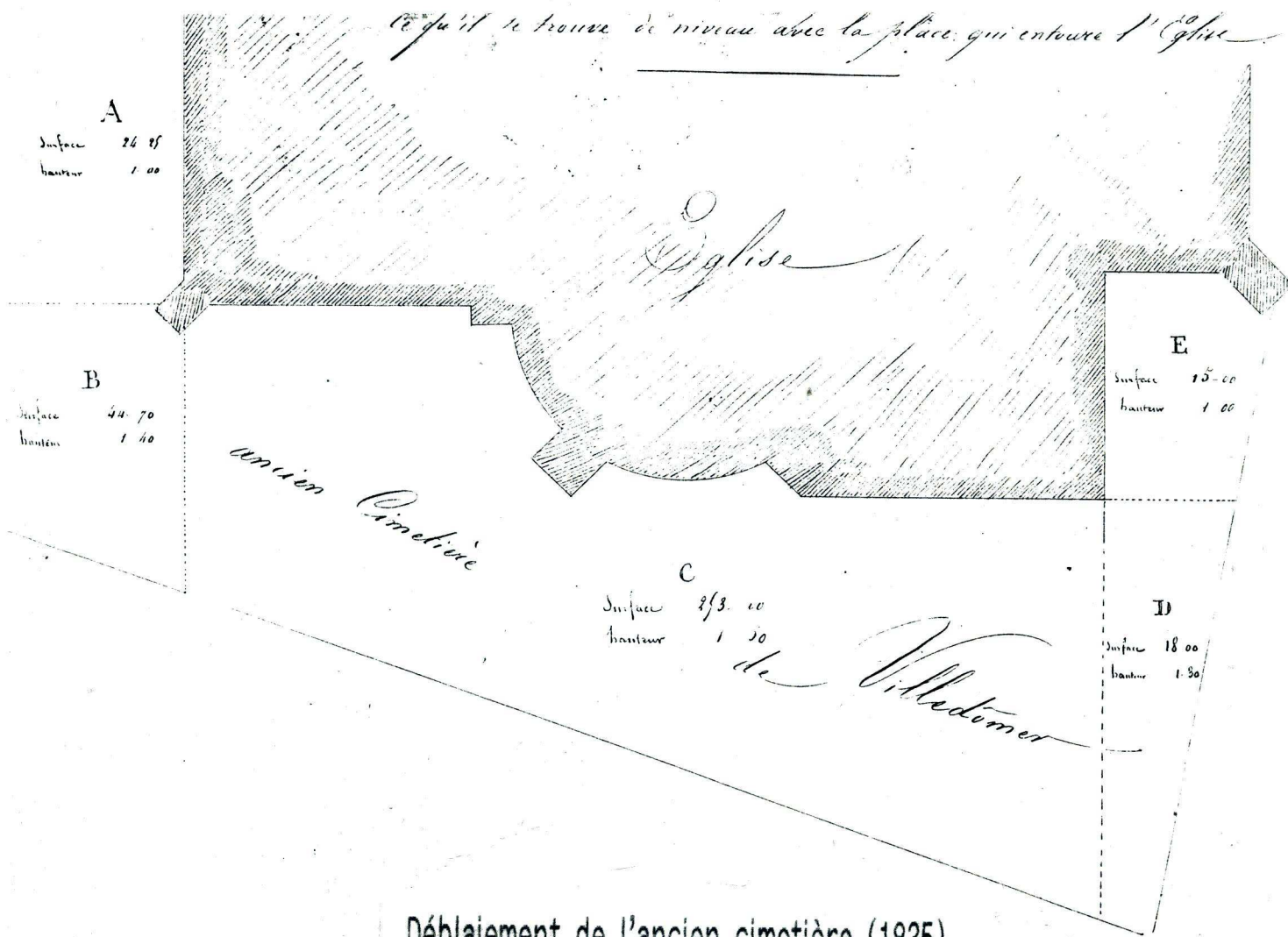


*Hauteur de la muraille de
L'impasse 7.50 m*

Le plan de 1832

La porte principale





Déblaiement de l'ancien cimetière (1835)



Tous ces travaux furent adjugés le 17 avril 1836 et ils furent réceptionnés le 13 août 1836.

1845 : restauration de la charpente et de la voûte en lambris de la nef.

Le devis des travaux a été établi le 23 juin 1845. Il s'agissait de reprendre la charpente du clocher en sous-oeuvre. Le projet initial ⁽¹³⁾ prévoyait de remplacer la charpente du clocher, et celle de la nef par une charpente métallique et de remplacer la voûte en lambris par une voûte en briques. Ce projet sera modifié sur la demande de monsieur le curé. Le choix se portera sur une voûte en lambris en bois blanc. Les travaux ont été confiés à monsieur Bellanger, charpentier de la Grande Vallée. La couverture en ardoises du clocher a été complètement restaurée. Les travaux ont été réceptionnés le 3 janvier 1846. Ces travaux ont été réalisés avec l'aide de nombreux souscripteurs, et avec un secours de 200 F de l'Etat (6 décembre 1843) et une aide du roi de 300 F (16 février 1846). La vente des matériaux de démolition de l'ancien clocher a rapporté 251 F 60 utilisés pour le nouveau clocher.

Chronique

De petites réparations ont été faites à ce nouveau clocher en 1854 ⁽¹⁴⁾.

25 mai 1857 : le Conseil Municipal constate que la couverture de l'église côté Sud-Est est en très mauvais état. Il vote la réparation par voie d'économie.

Des grands travaux de restauration ont été entrepris par la fabrique en 1867. Le devis et les plans, établis par M. Hardion et M. Bricasier, architectes de Tours, avaient reçus l'approbation du conseil de fabrique le 26 septembre 1867. Nous avons peu de renseignements sur ces travaux exécutés sur la demande de la fabrique (le conseil municipal avait simplement donné son accord). Mais étant donné le montant des travaux, 3146 F 32 c., nous pensons qu'il s'agissait des travaux de construction des voûtes en briques du choeur, du transept et des chapelles.

5 novembre 1869 : paiement par la commune, des travaux de couverture du clocher exécutés par à M. Bellonges, charpentier.

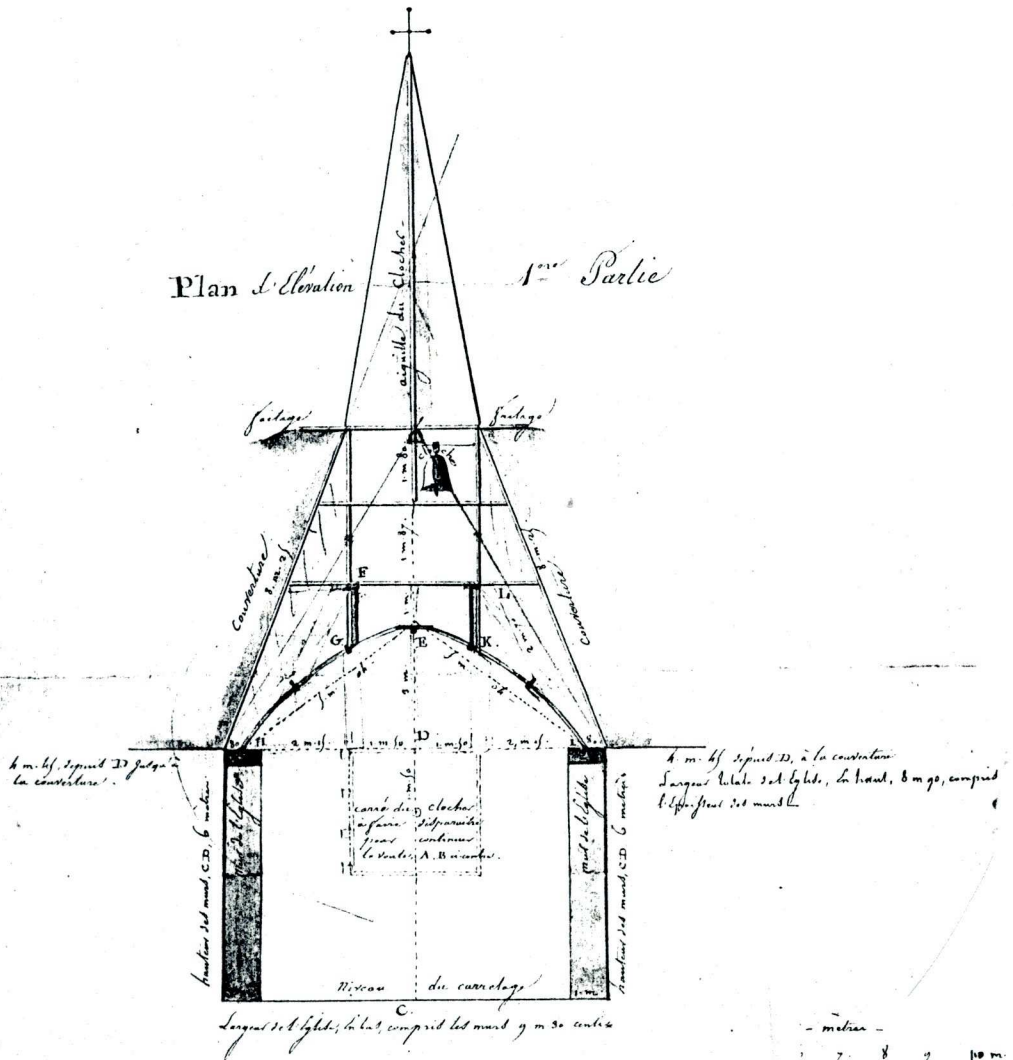
1878 : réparation de la couverture Sud de l'église par M. Bellanger.

1880 : restauration du plafond de la sacristie.

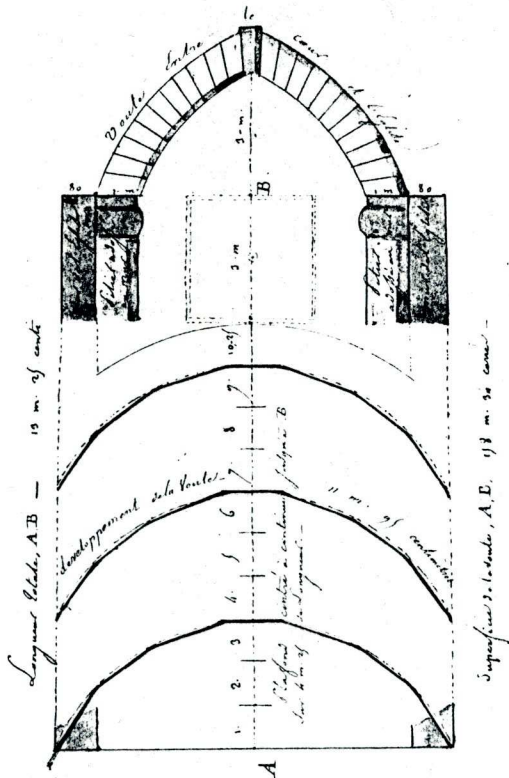
13 : devis du 24 juin 1842.

14 : mandement d'une somme de 40 F le 20 juillet 1848.

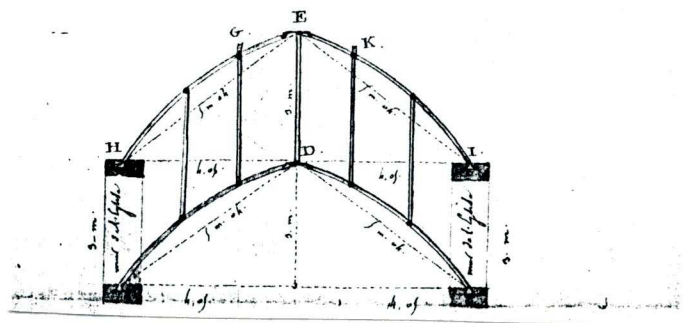
Plan d'élévation 1^{ère} Partie

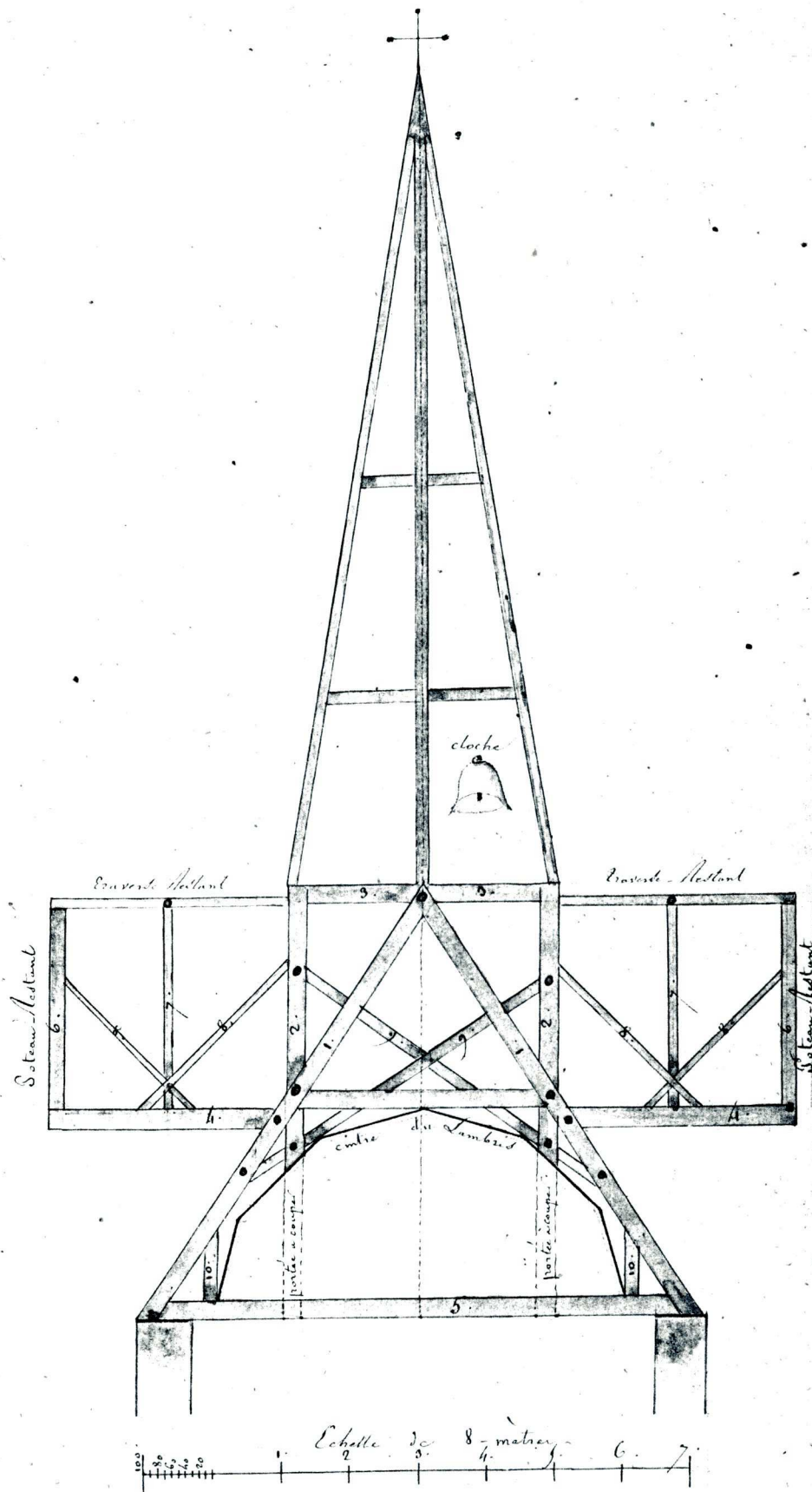


Plan perspective 2^{ème} Partie



Plan de la charpente en Fer 3^{ème} Partie





La restauration réalisée (1845)

L'embellissement de l'église par la famille de Coubert : 1884

Des restaurations intérieures ont été faites grâce à la générosité de M. le comte et de Mme la comtesse de Coubert. L'autel St-Gilles a été restauré. Il y fut placé trois tableaux de monsieur Grandin, artiste peintre de Tours, représentant :

- St-Gilles dans une rue d'Athènes, encore jeune étudiant, donnant sa tunique à un pauvre malade qu'il guérit
- St-Louis et la pape Clément IV en pèlerinage au tombeau de St-Gilles avant la campagne de Tunis.
- une mère et ses deux enfants en prière et St-Gilles dans la gloire intercédant pour eux.

L'ancienne statue de St-Gilles qui était sur la voûte a été restaurée par monsieur Pillet statuaire à Tours, et rétablie au-dessus de l'autel, au milieu du retable, à la place d'honneur qu'elle avait occupé pendant 5 ou 600 ans.

On a placé de chaque côté de l'autel sur consoles les statues de St-Eloi, patron des cultivateurs, et de St-Mamert. Ces statues sont en terre cuite et sortent des ateliers de monsieur Levis Maynet, statuaire à Vendoeuvre sur Bars/Aube.

Les travaux de restauration extérieure : 1890-1891

Il n'y avait pas eu depuis longtemps de restauration de l'église. Les enduits étaient tombés et les pierres de taille étaient corrodées à la base des contreforts. La couverture, surtout, était en très mauvais état, et la voûte en lambris laissait pénétrer l'humidité.

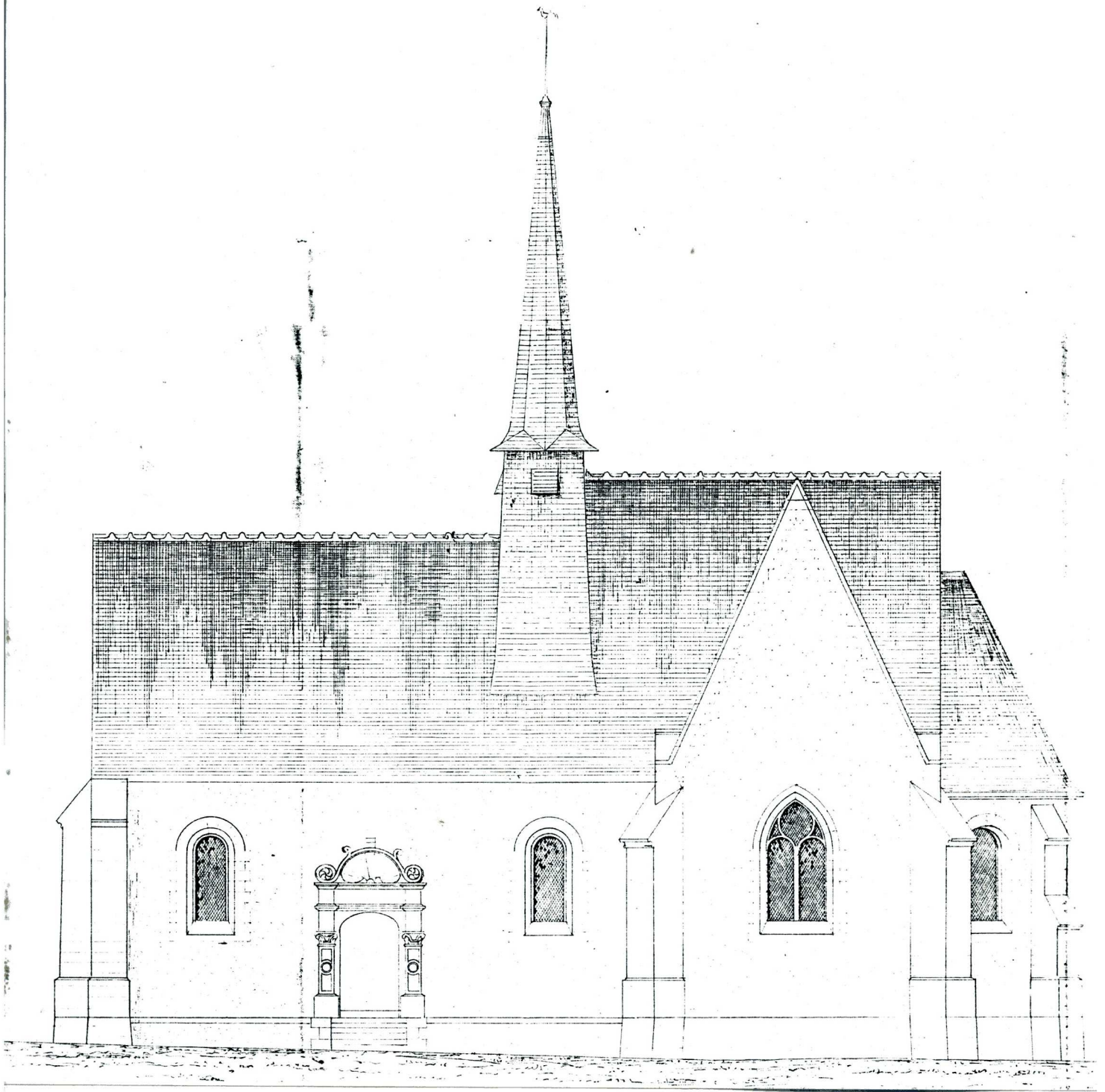
Le devis a été établi, par M. Jousset architecte à Tours, le 20 septembre 1884 et approuvé par le préfet le 4 juillet 1890. Il comprenait la restauration de la base en pierre dure des contreforts ainsi que de leur partie haute en pierre tendre. Les enduits des murs extérieurs (partie de l'enduit du mur Sud, différentes reprises aux chapelles et à l'abside) et du mur pignon au dessus de l'arc triomphal. L'entablement de l'abside devait être refait. Les maçonneries en pierres de taille devaient être rejointoyées, et les jambages des portes avaient besoin d'être restaurés.

La charpente du chœur et des chapelles était en bon état, mais les chevrons étaient trop espacés, il fallait les doubler.

Les couvertures du chœur et du clocher, ainsi qu'une partie des couvertures en tuiles devaient être refaites.

Cette restauration extérieure, d'un montant de 5171 F 61 c., sera prise en charge en partie par la municipalité. Le conseil municipal a voté pour cela la somme de 1000 F le 23 novembre 1884, et fit une demande de secours de 1000 F auprès de l'Etat. En 1885 la municipalité pour financer ces travaux fit une imposition extraordinaire. Le secours de l'Etat ne sera pas accordé, sous prétexte que la fabrique avait assez de ressources pour faire face à la dépense. Mais les rentes des fondateurs ne pouvaient être utilisées pour des travaux dans l'église. Le conseil municipal renouvela sa demande de secours le 19 novembre 1885. C'est surtout la fabrique qui viendra aider la municipalité avec une somme de 1150 F le 28 avril 1889.

En 1890, les travaux sont enfin en cours. La croix du clocher, trop déteriorée sera remplacée par celle de Château-Renault, que le couvreur avait à sa disposition. Les lucarnes du clocher ont été changées, à la fin de l'année 1890. Les dépenses s'avèrent rapidement plus importantes que



Le plan de 1884 pour les restaurations de 1890-91.

prévu. Les gouttières ont dû être complètement changées et la charpente du clocher a dû être renforcée.

Tous ces travaux de restauration extérieure de l'église ont été réceptionnés provisoirement le 30 juin 1891, mais ne seront terminés qu'en 1892.

Les travaux de restauration intérieure : 1890-1891

Le chœur et les chapelles étaient en bon état, mais la nef avait besoin d'une restauration complète. Il fallait prévoir le remplacement de la voûte en lambris par une voûte en briques portée par des piliers en pierre, de même style et de même façon que les piliers du chœur. Le pilier situé près de la chaire devait être restauré. Les murs devaient être réenduits pour former un faux appareil de pierres de taille. Les travaux intérieurs avaient un montant de 5 171 F 1 c. La fabrique les pris à sa charge avec ses propres ressources et avec les dons des souscripteurs.

En plus des travaux de voûtement, les fenêtres de la nef furent refaites à neuf, le carrelage de la nef fut remplacé par un revêtement en ciment, et les carreaux furent réutilisés pour réparer le carrelage des chapelles.

En 1889, la Société Archéologique de Touraine fit restaurer et encadrer la plaque de cuivre de Michel Gallant. Cette plaque qui était placée autrefois auprès du banc des seigneurs de la Coste et de Beauregard.

Les fonts baptimaux et la grille seront remplacés. La fabrique acheta des chaises.

Les travaux intérieurs et extérieurs ne seront réceptionnés qu'en 1892.

Chronique

8 juin 1892 : classement par le ministre de l'Instruction Publique et des Beaux Arts parmi les Monuments Historiques d'une statue de la Vierge, en bois du XIII^e siècle.

1894 : réparation de la sonnerie des cloches.

1894 : reconstruction du presbytère.

6 janvier 1895 : le curé envisage de remplacer la cloche de 1821, mal fondue et mal montée, par deux nouvelles cloches. Il reçoit l'approbation de la fabrique.

1895 : la fabrique fait un emprunt de 5000 F au Crédit Foncier.

1897 : peinture des portes de l'église et remplacement des anciens fonts baptismaux mal commode et non en rapport avec l'esthétique de l'église. La cuve en marbre a été vendue à la paroisse de Monthodon pour la somme de 100 F.



Les colonnes et
les voûtes de la nef
(1890-91)

Une fenêtre restaurée
en 1891.



Les nouvelles cloches

Le 18 septembre 1898, deux nouvelles cloches sont baptisées par l'archevêque de Tours, assisté de Dom Albéric, abbé de Fontgombault.

La nouvelle grosse cloche en La, qui pèse 320 Kg, a été fondue par Peigney fils, on y lit *"Je me nomme Jeanne Marie Jacques, j'ai été baptisée en cette église de St-Vincent de Villedomer par monseigneur René François Renou, archevêque de Tours, en présence du révérendissime abbé de la Trappe de Fontgombault, de Louis Victor Nau, curé de la paroisse et d'un nombreux clergé, mon parrain a été Jacques de Forestier, fils du comte et de la comtesse de Forestier de Coubert, du château de la Boisnière, et ma marraine demoiselle Jeanne de Cools, du château de la Noue.- Ad majorem Dei gloriam"*. et les armes de monseigneur entourées par les armes des familles de Forestier et de Cools. Sont aussi inscrit dans le bronze les noms des principaux souscripteurs.

La petite cloche en Do de 210 Kg porte l'insription : *"Je me nomme Marguerite Emmanuel et comme ma soeur j'ai été baptisée le 18 sept. 1898 par Mgr René François Renou, archevêque de Tours en présence de R.R. abbé de la Trappe de Fontgombault, de monsieur Louis Victor Nau, curé de la paroisse et d'un nombreux clergé, Jeanne, Pierre et Jean de Cools châtelains de la Noue, m'ont offerte à leur chère église de St-Vincent de Villedomer en souvenir de leurs bien-aimés parents Jacques Emmanuel, baron de Cools et Marguerite Sophie de la Faulotte, baronne de Cools, dont ils font revivre les vertus, continuent les traditions et perpétuent les bienfaits. Mon parrain a été Pierre, baron de Cools, président de la fabrique et ma marraine demoiselle Jeanne de Cools, bienfaitrice ce cette église. - Magnificat Amen - Alleluia."*

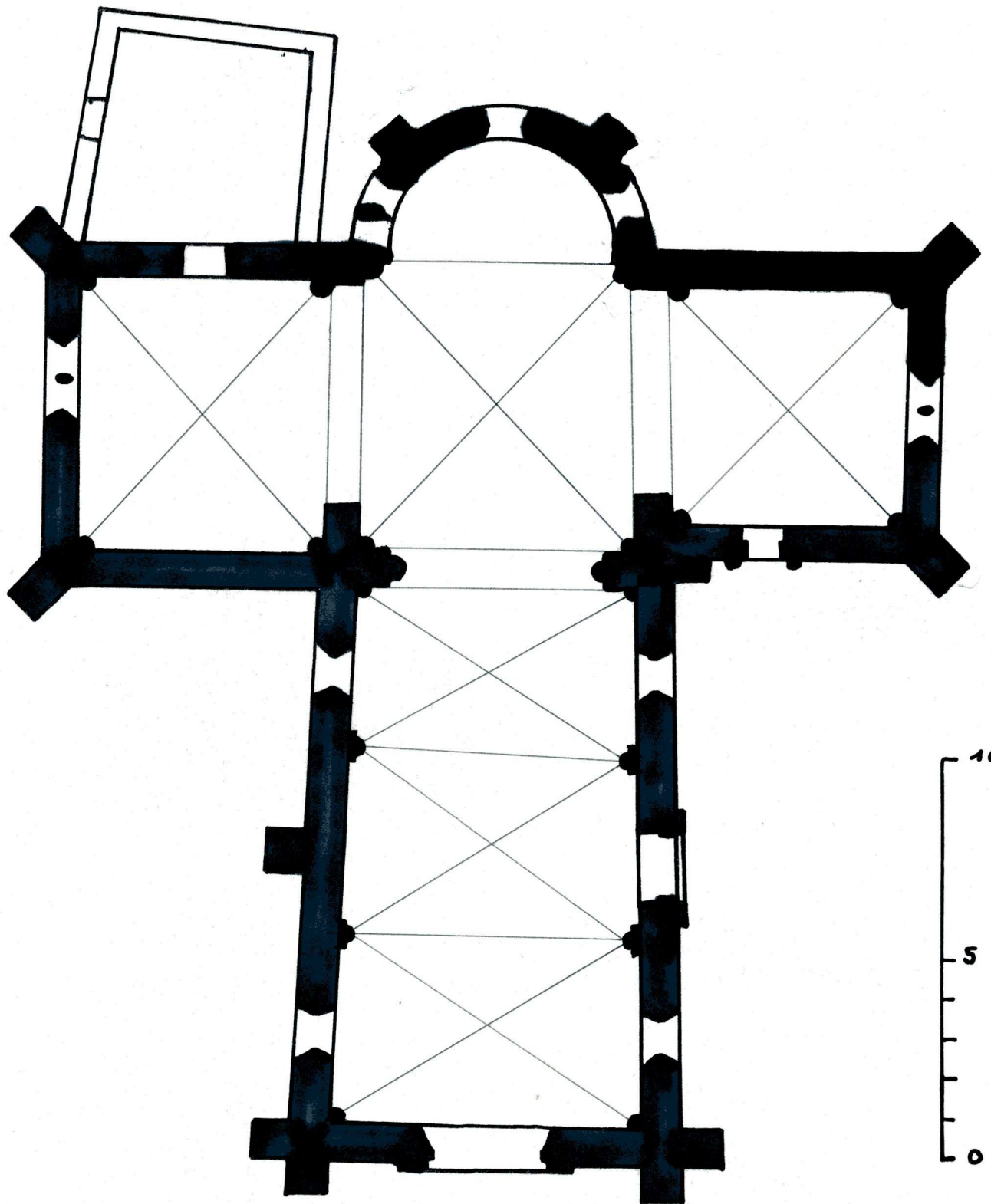
1899 : acquisition d'un confessionnal en chêne du style XV^e siècle : 225 F. Ce confessionnal a été béni le 13 septembre 1900. Pour l'installer il a fallu creuser une excavation dans le mur. A la même époque, des bienfaiteurs financèrent l'achat d'un nouveau chemin de Croix sorti des ateliers de L. Beau à Paris..



Le clocher

La grosse cloche de 1898





XX^e siècle

Restauration et entretien

Chronique

1900 : restauration du dallage du sanctuaire.

1901 : réfection de l'embranchement du chœur.

21 avril 1901 : achat d'un confessionnal, style XV^e s., placé dans l'épaisseur du mur occidental de la chapelle de la Vierge. Ce confessionnal a été béni le 13 septembre 1900. Les bienfaiteurs ont financés un nouveau chemin de croix sorti des ateliers de L. Beau, à Paris.

1903 : amélioration du sanctuaire par la réfection du dallage et par la pose de la grille de communion en fer forgé sortie des ateliers de M. Tonnelier, serrurier à Tours, grille exécutée d'après le dessin de M. Hardouin, architecte à Tours. Etablissement d'un nouvel embranchement en pierre de Luynes dans la sanctuaire et dallage en carreaux de Maubeuge.

1904 : achat d'un harmonium.

5 février 1905 : la fabrique donne un avis favorable pour que le pignon sud de l'église puisse servir à soutenir un fil électrique.

Loi de 1905 : avec la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, les biens de la fabrique sont mis sous séquestre ; il s'agit surtout de divers titres de rente à 3 % sur l'Etat d'un montant de 114 F.

18 novembre 1906 : vente des acacias situés autour de l'église, du côté Nord. Ces arbres nuisaient au mur comme à la couverture de l'édifice.

7 février 1909 : à la suite de plaintes de personnes à qui le curé exigeait le paiement de leur place dans l'église, le Conseil Municipal invite le prêtre à respecter la loi.

1917 : des réparations sont à faire à la toiture. Mademoiselle de Cools promet de participer largement à la dépense à condition que la commune lui vienne en aide. Le Conseil Municipal vote la somme de 40 F. Mademoiselle de Cools donnera les ordres aux couvreurs.

1928 : éclairage électrique dans l'église installé sur l'initiative du curé de la paroisse.

1930 : l'urgence des réparations à faire à la toiture de l'église se fait sentir. Le conseil de fabrique jugea inutile une nouvelle démarche auprès du maire et décida d'entreprendre les réparations. Ces travaux seront réalisés en 1930 et 1931. Il s'agit de la réfection de la toiture de la chapelle de la Ste-Vierge, celle la sacristie et celle de la chapelle St-Gilles, ainsi que du côté Nord, aux abords du clocher. Le remplacement des gouttières a été fait en 1930.

1 novembre 1935 : des réparations sont nécessaires. Le vote des membres du conseil Municipal dégagera une majorité contre la participation de la commune à ces travaux.

1939 : quelques réparations sont faites à la toiture en tuiles de l'église.

1951 : électrification de la sonnerie des cloches par monsieur le curé.

1954 : réfection de l'installation électrique par monsieur le curé.

1955 : réfection du mur de la place publique et empiérement de cette place par la municipalité.

1959 : réfection de la toiture de l'église.

1974 : restauration des piliers du porche. Mutilation de la statue du XIII^e siècle représentant la Vierge : le bras du Christ a été cassé et laissé sur place.

1975 : restauration de trois statues classées parmi les Monuments Historiques : la Piéta en bois polychromé, la statue d'un pleurant et la Grande Vierge.

1976 : scellement des statues dans l'église.

1977 : une fissure, provoquée par le tassement du terrain, apparaît près du porche de l'église du côté de la rue.

1979 : réparation de la mécanique des cloches ; réparation de la porte principale et bouchage de la fissure.

1982 : réparation de l'électrification des cloches qui date de 1951.

1986 : installation du chauffage dans l'église par l'entreprise Delestre S. A. de Cholet (lustres radiants). La municipalité a reçu pour ces travaux une subvention du Conseil Général de 13 000 F).

1988 : restauration de la toiture de la sacristie, protection du porche par des plaques en zinc, remplacement des gouttières. Restauration des enduits des façades Ouest et Est et de 50 m² à l'intérieur de l'église.

1989 : pose d'un écoulement PVC pour évacuer les eaux de la toiture au-delà du mur, côté porche.

1991 : rénovation de l'installation électrique et de l'éclairage intérieur. Mise en valeur du porche par un éclairage extérieur.

La protection du monument et des objets

L'église est inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 21 avril 1948.

Par arrêté du 8 juin 1892, la statue de la Vierge, en bois, du XIII^e siècle est classée parmi les Monuments Historiques.

Sont également protégés par l'arrêté du 20 octobre 1913 :

- La statue en pierre de Saint-Jean-Baptiste, du XV^e siècle.
- L'inscription obituaire de Michel Galland.
- la Vierge de Pitié du XVI^e siècle.
- Le sceau à eau bénite, en cuivre, du XVI^e siècle.

- la Vierge à l'Enfant, statue en terre cuite du XVI^e siècle, a été protégée par arrêté du 26 décembre 1941.

Ont été inscrites à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 4 août 1975 :

- la statue en bois du XV^e siècle représentant la Vierge, et placée dans la chapelle Nord,
- la statue en bois du XVII^e siècle, représentant Ste-Barbe, et placée dans l'entrée Nord du chœur de l'église.

Les Sources

Archives communales

Registres de délibération de la Municipalité.
Registres paroissiaux.
Dossiers sur la restauration de l'église.
Cadastre.

Archives du presbytère de Château-Renault

Registre de délibération de la fabrique et du Conseil paroissial (1884-1955).

Archives départementales

G 5 ; G 15 ; G 24 ; G 29 à 31 ; G 83 ; G 123 ; G 247 (fond de l'archevêché et du chapitre de St-Gatien).
G 1045 : fond de la cure.
Lm 195 (2 Mi 33) : cahiers de doléances.
Série Q : biens nationaux (en cours de classement).
5 V 2 (301 et 302).
6 V 5 (401) : comptes de la fabrique.

Bibliographie

Bulletin de la Société Archéologique de Touraine, t. 2, 1871, p. 54 : Aveu rendu en 1366 au comte de Blois pour les droits féodaux perçus à Villedomer.

Bulletin de la Société Archéologique de Touraine, t. 20, p. 148.

B.S.A.T., t. 8, 1889-1891, séance du 26 mars 1890, p. 241.

B.S.A.T., t. 7, 1886-1888, séance du 22 décembre 1888, p. 500.

Carré de Busserole : *dictionnaire*, p. 418.

Girault (Marcel) : *la vie de saint-Gilles*, préface de Régine Pernoud, éd. Lacour : Nîmes, 1987.

Mémoires de la Société Archéologique de Touraine, t. 16, 212.

M.S.A.T., t. 37 et 38 : cartulaire de l'archevêché de Tours, L. Péricat : Tours, 1892-94.

Ranjard (R.) : *la Touraine archéologique, guide touristique en Indre-et-Loire*, 3ème éd., Gibert-Clarey : Tours, 1958, p. 689.

HISTOIRE D'UN MONUMENT, MONUMENTS DE L'HISTOIRE

ECCLESIA

conçu et réalisé par Nicolas Huron



Projet **ECCLESIA**

Pourquoi ce nom ?

Ce mot vient du grec et signifie assemblée du peuple.

- Le point fort du projet ECCLESIA est la conférence.
- Cette soirée rassemble la population.

Au Moyen Age, ce nom désigne l'Église, l'assemblée des chrétiens.

- Ce mot désigne également l'église de la paroisse.
- Il se rencontre dans les documents anciens en latin.
- Il est, en général, la première mention écrite de l'édifice.

Pourquoi ce projet ?

Pour une mise en valeur et une connaissance de votre patrimoine.

La recherche est un domaine fermé. Ces résultats sont confidentiels.

Ce projet est ouvert à tous :

- il rend accessible à tous ses résultats,
- il lie recherche et animation culturelle,
- il fait découvrir l'histoire et l'architecture de l'église,
- il met en valeur l'édifice le plus ancien de la commune,
 - auprès de la Municipalité,
 - auprès de la population,
 - auprès des visiteurs,
 - auprès des autorités,
- il permet d'aller plus loin autour de son patrimoine.

Communes où
une étude et une conférence
projet ECCLESIA
sur l'histoire et l'architecture
de l'église furent réalisées
par monsieur Nicolas HURON
sur commande des Municipalités

EURE-et-LOIR : Les Ressuintes





**Un patrimoine existe par la curiosité
apportée à ses richesses culturelles.**



Osez l'Histoire !

par **Nicolas Huron, historien conférencier**

Tél. : 02.54.74.18.32 ou 06.25.81.52.03

Mail : nicolas.huron@free.fr

Internet : <http://nicolas-huron.e-monsite.com>

adresse postale : 7, rue Jean Joly, 41 000 BLOIS

Profitez du regard d'un expert.

Besoin d'une mise en valeur patrimonial ? d'une animation ? d'un article ? d'une réponse ? d'une étude ? d'une recherche ? d'une publicité ? d'une conférence-spectacle ? d'une sauvegarde de sources historiques ? d'une documentation ?
Vous voulez préserver la mémoire des anciens...

Contactez-moi !

Vous voulez découvrir ou redécouvrir l'histoire de votre pays (noms de lieux, monuments, personnages et faits d'histoire...), connaître les sources de cette science aux multiples facettes, vous enrichir de ses contenus ?



le blog de l'histoire locale

L'histoire et l'historique
de sa commune et
de son village
à construire

avec l'aide de

Nicolas HURON historien conférencier

passion de
comprendre,
de découvrir,
de partager...

Des astuces et des découvertes sur le blog : <http://patrimoine-rural.com/>